

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

CGT

Paris le 15 juin 2011

CAP DES SYNDICS DES GENS DE MER du 15 juin 2011

Le 15 juin 2011 à 10h00 la commission administrative paritaire des Syndics des Gens de Mer s'est réunie Tour Pascal B à la Défense sous la présidence de Madame THORIN, Directrice adjointe des Ressources Humaines.

Les représentant du personnel présents :

CGT :

titulaires

suppléants

Christiane OUALI
Dominique MAINGRAUD
Sophie HENNE
Paul COSQUER

Marie RAMASSAMY

UNSA :

titulaire

Bernadette BINARD-ZINQUIN

FO :

titulaire

Paul José FORTINI

Catherine DERIU

1- Désignation du secrétaire adjoint : Paul José FORTINI

2- Approbation du PV de la CAP du 18 NOVEMBRE 2010

3- Synthèse de la bonification par Madame VICARIO

Réductions d'ancienneté au titre de 2009

agents bonifiés : an moins 70% des agents soit 507 agents sur 598 à l'exception des agents au dernier échelon, soit le 11ème pour les syndics de 2ème et 1ère classes, les syndics principaux de 2ème classe et le 7ème pour les syndics principaux de 1ère classe

REPARTITION

- 357 : 1 mois de bonification « travail satisfaisant »
44 : 2 mois « implication plus importante »
3 : 3 mois « travail exceptionnel »

Concernant l'année 2008, il avait été demandé par les représentants du personnel que les agents ayant eu une bonification d'ancienneté devaient être avertis par notification individuelle. Ceci n'a pas été fait pour la grande majorité des agents.

Concernant 2009, il se trouve que 73 agents n'ont fait l'objet d'aucune proposition.

Il est décidé que compte tenu du nombre de mois à distribuer ces agents se verront attribuer un mois.

Il sera rappelé sur la prochaine circulaire générale à destination des directeurs que c'est un acte de management que de prévenir les agents et que de les proposer pour des réductions d'ancienneté.

Ce ne sont pas les DREAL mais les PSI qui sont responsables pour les corps déconcentrés.

4-MUTATIONS

Spécialité SEC / NAV

Poste numéro	Intitulé du poste	Service	Candidat retenu
99553	Agent ULAM 50	DDTM 50	DUVAL Laurent Détachement
99528	Chargé contrôle des pêches	DDTM 76/DML	CUVILLON Bruno Détachement
99527	Chargé contrôle des pêches	DDTM 76/DML	BEYAERT Francis Détachement

Spécialité DROIT SOCIAL

Poste numéro	Intitulé du poste	Service	Candidat retenu
99492	Gestionnaire procédure affaires économiques	DIRM Bordeaux	LA PAJOLEC Cathy Mutation
104630	Gestion financière et comptable du budget des écoles	DGITM 44	FRANCE Anne Mutation
99812	Point d'accueil polyvalent	DDTM62/DML	Liénard Christine Mutation
99567	Assistant du service interrégional des phares et balises	DIRM DU HAVRE	LEVARAY Marie Détachement
105687	Agent d'accueil polyvalent instructeur	DM MARTINIQUE	VAILLANT Liliane Détachement

Les représentants du personnel CGT interrogent l'administration sur les postes « chargé du contrôle des

pêches ».

Quel sera réellement le travail?

La réponse: encadrés par un agent de catégorie B, ils peuvent être issus d'une autre administration; ils seront chargés de contrôler au débarquement les navires de pêche. Il n'y aura pas de moyens nautique et cela sera considéré comme un travail en ULAM.

Malgré les dires de l'administration sur la formation de ces agents et à l'unanimité, les représentants du personnel se sont abstenus; en effet, en cas de refus des représentants du personnel, ces deux postes auraient disparu.

Nous faisons également remarquer que dans plusieurs endroits, les directeurs ont placé des agents sur des postes vacants avant le passage en CAP, donnant ainsi l'impression pour d'éventuels autres candidats que la place était occupée, même si ces postes apparaissent vacants au moment de la commission.

C'est pour l'administration un acte souvent nécessaire de management qui n'empêche pas d'autres candidats à se positionner.

5- INTEGRATIONS

avis favorable aux intégrations suivantes

CHOUDAR Isabelle

FERRAND Jérôme

GUILLE Évelyne

HENRY Christelle

PEOCH Philippe

RABINAUD Danielle

SERRANO Katia

6- QUESTIONS DIVERSES

Q : Qu'en est-il du projet de fusion des corps pour la catégorie C ?

R : Dans un premier temps la fusion des cadres A puis B et ensuite celui des C. Au moins deux à trois ans pour la réaliser.

Les dsag dans un corps administratif et les navsec dans un corps technique.

Q : Qu'en est il de la fermeture du CLP à Bordeaux ?

R : La fermeture a été officiellement annoncée début 2011.

La charge de travail sera réparti entre les sites de Lorient et Saint Malo.

Les agents se sont vus proposer un entretien, afin de pouvoir établir un C.V. Ceci dans l'objectif de leur reclassement. Dès que certains auront trouvé, leur charge de travail sera donc transférée.

Le rectorat de la Gironde va proposer 7 postes.

Nous avons demandé à ce que les postes anciennement affaires maritimes soient réservés.

Pas de réponse positive à priori de l'administration.

Ce sera donc aux agents de se manifester à chaque vacance de poste.

En conclusion la CGT rappelle qu'il s'agissait de la dernière CAP avant les élections du mois d'octobre 2011, que nous saluons les responsables de l'administration avec qui nous avons dû oeuvrer dans un contexte difficile et changeant pour l'ensemble des syndicats des gens de mer.

Prochaine CAP en décembre 2011.

Vos représentants du personnels